
Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Corrobert, je souhaite vous faire part de ma forte opposition au projet de parc éolien de Fromentières, Baye, Janvilliers.

Force est de constater que lorsqu'un projet sort de terre, il en attire de nombreux autres, ce qui provoque une densification catastrophique et donc intolérable pour les habitants.

Au risque dès lors que notre belle région ne ressemble au paysage dégradé du Sud Marnais.

Or, nous avons encore la chance de vivre dans une belle région viticole et touristique, que nous souhaitons préserver. D'ailleurs, ce projet se situe en zone d'exclusion UNESCO, UNESCO qui a justement notifié son opposition au projet.

A ceci s'ajoutent les nuisances bien connues de tels projets éoliens. En voici une rapide énumération sans ordre d'importance :

- **Les éoliennes génèrent des nuisances visuelles jour et nuit**
 - les éoliennes prévues seront visibles de très loin sur un périmètre de large rayon
 - elles émettent la nuit de puissants flash avec un effet « Disco »
 - le reflet du soleil, dans les pales qui tournent, produit également un effet stroboscopique
 - **Les éoliennes génèrent des nuisances sonores jour et nuit**
 - audibles jusqu'à plusieurs kilomètres : comment dormir la fenêtre ouverte ou déjeuner dehors ?
 - inaudibles pour les infra-sons, mais qui ont des effets néfastes sur la santé des riverains et des animaux
 - **Les éoliennes génèrent des nuisances sur la qualité de vie**
 - problèmes de santé physiques et psychologiques, et perte d'attractivité des villages causant des départs prématurés d'habitants, l'absence de nouvelles arrivées, et donc forte baisse de la valeur de nos biens fonciers et immobiliers.
 - Et si les prix de l'immobilier ne bougent pas... c'est qu'il n'y a plus aucune vente immobilière, le marché étant alors totalement bloqué par la proximité du champ éolien !!
 - **Les éoliennes génèrent des nuisances pour la faune et la flore**
 - l'effet dévastateur sur les oiseaux n'est plus contestable, spécialement les rapaces et les chauves-souris : la vitesse en bout de pale peut atteindre 300 Km/h, la surface balayée par les pales est énorme
 - **Leur efficacité environnementale est plus que sujette à caution :**
 - à cause de leur fonctionnement intermittent, il est nécessaire d'avoir recours à des énergies « pilotables » thermiques génératrices de gaz à effet de serre, et donc d'accroître la dépendance au gaz. Par exemple, elles produisent peu pendant les mois d'été, justement au moment des pics de chaleur et des besoins en électricité (climatisation)
 - les coûts de démantèlement sont totalement sous-évalués. En plus, en cas de disparition de la société exploitante (une société par projet qui peut faire office de fusible en cas de
-

problème), ces coûts seront à la charge du propriétaire du terrain, ou de la commune si le propriétaire n'est pas solvable

- **Par contre la rentabilité financière pour les promoteurs est évidente :**
 - les prix d'achat par EDF sont garantis sur plusieurs années
 - le surcoût est payé par les contribuables via les taxes sur les factures d'électricité et le carburant, le but avoué étant que les promoteurs puissent faire des bénéfices suffisants pour rendre la filière attractive aux investisseurs. La mauvaise foi des promoteurs poussés par les gains financiers est évidente et fatigante avec des comportements de type « Cow boys » de la part de ces sociétés
 - Dès lors, les éoliennes attisent des comportements plus financiers qu'écologiques
- **Le Sud Ouest Marnais est saturé : densité éolienne = 6 fois la moyenne nationale**
 - Mettre en place un parc éolien est comparé à une « boîte de pandore » : en effet, lorsqu'un parc éolien s'est implanté, il devient très tentant d'exploiter l'infrastructure mise en place pour augmenter sa puissance : c'est ce que l'on constate dans le sud-ouest marnais, avec de nombreux projets visant à augmenter le nombre d'éoliennes sur un site, ou de remplacer les éoliennes existantes par des machines plus puissantes.
 - Un parc éolien, c'est 20 ans minimum...

Mais au-delà de ces nuisances, ce type de projet divise fortement les populations locales, provoque une segmentation, or la société n'a pas besoin de nouvelles divisions mais plus d'union. S'y ajoute un fort sentiment de déclassement et d'abandon parmi la population locale, qui nourrit la montée de la colère et de l'extrémisme.

Par cette densification à outrance, veut-on créer des ghettos ruraux éoliens, tout comme on a créé des cités ghettos en banlieue ?

Le Pays Brie et Champagne est déjà un large contributeur aux énergies renouvelables, en produisant via l'éolien le double de sa consommation. Et les excès et extrémismes (sujets particulièrement d'actualité) ne sont jamais bons pour la société : donc, il suffit, et « Trop c'est Trop » comme dit l'adage !!!!

Monsieur le Commissaire Enquêteur, merci de vouloir tenir compte des éléments de ma contribution, et donner en conséquence un avis défavorable à ce projet, et de suivre également les avis des organismes qui veillent sur l'attractivité de notre Champagne (UNESCO, SGV et INAO).

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.
